

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le pôle sportif de Wegnez à Pepinster »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le pôle sportif de Wegnez à Pepinster ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, des éléments portés à ma connaissance font état d'une controverse concernant le nouveau pôle sportif pluridisciplinaire de Wegnez, à Pepinster, où l'accès aux terrains synthétiques serait refusé à un club local, le RFC Cornesse, au motif de son refus d'adhérer à un projet de fusion porté par la Commune et la régie communale autonome.

Cette situation soulève plusieurs interrogations quant à l'égalité d'accès aux infrastructures sportives publiques, à la gouvernance locale des équipements subsidiés et au respect des principes qui encadrent l'octroi de fonds régionaux.

Avez-vous connaissance de la situation actuelle relative à l'accès au pôle sportif de Wegnez à Pepinster ? Des contacts ont-ils été pris par votre administration ou par Infrasports avec la commune de Pepinster, la régie communale autonome ou les clubs concernés afin d'évaluer cette situation ?

Des projets liés au pôle sportif de Wegnez ont-ils bénéficié, ou bénéficient-ils encore, de subsides régionaux via Infrasports ?

Les infrastructures du pôle sportif de Wegnez ont-elles été touchées par les inondations et ont-elles, à ce titre, fait l'objet de travaux de reconstruction ou de rénovation dans le cadre de dispositifs régionaux

spécifiques, notamment à la suite des événements climatiques récents ? Le cas échéant, pouvez-vous préciser les projets concernés et les dispositifs mobilisés ?

Estimez-vous que le fait de conditionner l'accès à une infrastructure sportive subsidiée à l'adhésion à une structure ou à un projet de fusion est compatible avec les principes défendus par la Région en matière de sport pour tous et de bonne gouvernance ? Envisagez-vous, le cas échéant, une intervention, un rappel du cadre réglementaire ou une démarche de médiation afin de garantir un usage équitable et apaisé de cette infrastructure sportive publique ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, mon administration n'est pas informée d'un éventuel refus d'accès du RFC Cornesse au pôle sportif du Wegnez. Ne disposant pas, à ce stade, de l'ensemble des éléments d'information nécessaires, vous comprendrez que je ne suis pas en mesure de me prononcer sur la question évoquée. Cependant, je vais demander à mon Administration de procéder aux vérifications utiles et de me faire parvenir un rapport détaillé à ce sujet.

Le site du pôle sportif de Wegnez, situé sur les hauteurs de Pepinster, n'a pas été impacté par les inondations de juillet 2021. Par contre, le hall sportif situé dans le centre de Pepinster a, lui, été lourdement impacté par les inondations et certaines activités sportives qui y étaient pratiquées ont été délocalisées sur le site de Wegnez pour lequel un projet sportif spécifique au football était déjà en cours.

Ainsi, en date du 30 juin 2022, l'administration communale de Pepinster introduisait une demande de subside dans le cadre de ce dispositif. Ce dossier, porté initialement par la Commune de Pepinster, a bénéficié d'un engagement budgétaire d'un montant de 2 668 050 millions d'euros, TVA et frais généraux compris.

À la suite de la cession, en 2024, de la subvention à la régie communale autonome, cette dernière a été réduite de la part afférente à la TVA, ce qui porte le montant définitif de la subvention à 2,205 millions d'euros

Je rappelle qu'à la suite des graves inondations qui ont touché la Wallonie, en séance du 23 décembre 2021, le Gouvernement wallon a décidé –, par le biais d'un dispositif, d'octroyer un soutien spécifique et exceptionnel visant la rénovation et la reconstruction des infrastructures sportives, éligibles au décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures

sportives, impactées par les inondations survenues durant le mois de juillet 2021.

L'accès à l'aide spécifique à la reconstruction des infrastructures sportives était, ainsi, conditionné au respect des trois critères cumulatifs dont les résultats d'une réflexion sur l'opportunité de mettre en œuvre des projets supracommunaux ou au regroupement des installations sportives sur un même site dans un objectif de mutualisation, en lieu et place des infrastructures concernées par les dégâts.

Je rappelle que les lignes directrices de cet appel à projets ont été approuvées par le Gouvernement wallon précédent. Il n'est pas question de remettre en cause un mécanisme mis en place, auquel les candidats ont adhéré en déposant leur candidature.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Merci, Madame la Ministre, pour ces informations. Il est effectivement important que votre administration puisse se renseigner sur la situation du pôle sportif à Pepinster. Il est également important que les différents clubs puissent se réunir, se regrouper sur un même site, même si, d'après ce que j'ai pu lire dans ce journal, il y a eu un accord dans la dernière législature et que cet accord ait été revu aujourd'hui.

Néanmoins, accord ou pas accord, il est important que les clubs se regroupent, se réunissent dans des infrastructures sportives afin que tout le monde puisse continuer à progresser. Quand je dis « tout le monde », je parle surtout des jeunes puisque c'est l'avenir sportif.

**Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la rénovation et l'homologation des
terrains synthétiques du stade du Panorama à
Verviers »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la rénovation et l'homologation des terrains synthétiques du stade du Panorama à Verviers ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, le stade du Panorama à Verviers, géré par la régie communale autonome Synergie, comprend notamment deux terrains de football synthétiques arrivant en fin d'homologation. Ils devraient être rénovés afin de

pouvoir accueillir des compétitions officielles au-delà de la saison 2025-2026. Un dossier de subsides a été introduit et aurait franchi le stade de la recevabilité administrative. L'absence de visibilité quant à la suite du processus complique toutefois l'anticipation des travaux et fait peser un risque réel de rupture d'activité sur un site fortement fréquenté par la jeunesse locale.

Où en est le dossier des terrains du Panorama ? Une décision ministérielle est-elle envisageable dans un délai compatible avec les contraintes d'homologation pour la saison 2026-2027 ? Les services d'Infrasports ont-ils formulé des remarques techniques ou financières susceptibles d'impacter le calendrier ou le montant du subside ? En cas de retard décisionnel, des mesures transitoires ou un accompagnement spécifique sont-ils prévus afin d'éviter une perte d'homologation ?

Plus largement, la Région dispose-t-elle d'une stratégie d'anticipation pour les infrastructures sportives locales confrontées à des échéances d'homologation rapprochées ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, le dossier au stade d'avant-projet est complet et a été validé par Infrasports. Le projet prévoit la rénovation de deux terrains de football, de l'éclairage et l'acquisition d'équipements sportifs et de matériels d'entretien pour un montant provisoire de subvention de 776 480 euros. Je vous confirme que ce dossier est à ce jour en attente d'un accord de principe. Ce dossier sera analysé courant 2026 avec l'ensemble des dossiers en attente d'un accord ministériel.

Mon administration m'informe que le procès-verbal de la réunion plénière du 13 juin 2024 ne fait pas mention d'un problème d'homologation des terrains et qu'aucune information complémentaire ne lui a été communiquée depuis lors. Sur cette base, le rapport technique transmis par mon administration en 2025 ne fait pas état d'une urgence au regard des normes sportives, de sécurité et de salubrité, ni d'un risque imminent de non-homologation des terrains.

Néanmoins, suite à un contact pris par Infrasports auprès de l'ACFF, il a été confirmé que le terrain a fait l'objet d'un contrôle d'homologation en mai 2025, qui a mis en évidence un problème de sécurité pour les utilisateurs. Des réparations ont dès lors été effectuées au terrain, et une dernière homologation exceptionnelle a été accordée pour les compétitions de jeunes pour la saison 2025-2026, et ce, afin de ne pas mettre en péril la pratique sportive des nombreux jeunes du club.

Je rappelle à nouveau que la Wallonie intervient en tant que pouvoir subsidiant et qu'il appartient aux propriétaires ou aux gestionnaires d'infrastructures

sportives d'initier des projets et d'anticiper, le cas échéant, de telles situations. Le décret prévoit une dérogation à l'article 15. Cette dérogation peut être sollicitée uniquement dans le cadre de la réalisation d'investissements revêtant un caractère urgent, pour lesquels le demandeur devra démontrer qu'il était imprévisible et résultant d'une situation indépendante de sa volonté. Cette dérogation permettra au porteur de projet de lancer les procédures de marché public et de faire débiter les travaux avant la notification de la promesse ferme de subvention. Selon mon administration, cette dérogation ne pourra être sollicitée pour ce dossier.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour ces éléments de réponse. Effectivement, si le dossier est en attente de principe de validation, pour cette année, il est important d'analyser le plus vite possible et d'accorder cette attente de principe, Madame la Ministre, même si le fait qu'une homologation a été donnée suite à une expertise du terrain, pour la saison 2025-2026, on peut considérer aujourd'hui que l'on arrive à échéance. On y sera très vite. Il est important de valider cette attente de principe et que les personnes qui amènent ce dossier puissent être conscientisés l'année 2026-2027 au niveau sportif.

**Question orale
de M. Stéphane Hazée
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « le subside octroyé pour l'équipement de
certaines infrastructures du club Royal Francs
Borains »**

**Question orale
de Mme Özlem Özen
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « les subsides Infrasports et le club Royal
Francs Borains »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- M. Hazée, sur « le subside octroyé pour l'équipement de certaines infrastructures du club Royal Francs Borains » ;
- Mme Özen, sur « les subsides Infrasports et le club Royal Francs Borains ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Madame la Ministre, à travers Infraspports, la Wallonie peut attribuer un soutien aux propriétaires d’installations sportives d’intérêt public, pour reprendre les termes du décret. Le public cible vise les points locaux et le non-marchand, comme détaillés dans le décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions en matière d’infrastructures sportives. Vous connaissez évidemment tout cela.

Le 6 janvier dernier, les colonnes de Sudinfo rapportaient les propos du responsable de la cellule sportive des Francs Borains, faisant état de l’octroi d’un subside de 3 millions d’euros par la Wallonie, destiné à financer un terrain synthétique, une cafétéria, des vestiaires, avec la perspective d’une mise aux normes de la D1A à moyen terme pour le site de Saint-Charles. Il est par ailleurs question d’un bail emphytéotique de 99 ans entre la Commune de Boussu et le club relatif au stade urbain et aux terrains alentours.

Trois millions d’euros, sauf erreur de notre part, c’est une somme significative puisque, en 2025, par exemple, il y a eu un seul dossier qui a dépassé ce montant, c’était le dossier pour la RCA d’Aywaille : 4,2 millions d’euros.

Dans le même article de presse, est aussi abordé la possible, voire probable arrivée d’investisseurs étrangers au sein du club des Francs Borains. Effectivement, lorsqu’on regarde dans l’annexe aux comptes à la Banque nationale, on apprend qu’il y a une évolution vers une société commerciale du patrimoine du club, qui appartient à une seule personne, avec cette annonce d’une possible ouverture du capital à de nouveaux investisseurs. On parle de tractations avec un groupe solide et réputé.

Je n’ai pas trouvé trace de ce subside dans les communiqués que vous faites régulièrement à l’égard de l’octroi des subsides en matière Infraspports. Dès lors, confirmez-vous avoir octroyé un subside de 3 millions d’euros pour les infrastructures du site de Saint-Charles utilisées par les frères Borains ? Confirmez-vous l’information portée par le club lui-même ?

En amont de la décision de l’octroi de subsides d’une telle ampleur, votre administration analyse-t-elle la structure sportive, mais aussi la structure actionnariale du club utilisateur ? De quelle manière l’augmentation de valeur d’un club qui découlerait d’un tel investissement public – a fortiori dans le contexte d’une ouverture de l’actionnariat – est-elle prise en compte dans l’instruction ?

Plus largement, des balises particulières ont-elles été fixées ou suivies pour l’examen d’un tel subside ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, un article de presse récent consacré au Royal Francs

Borains, indique d’une part, que le site communal de Saint-Charles à Boussu ferait peau neuve, comme l’a dit mon collègue, avec un terrain synthétique, des buvettes, un éclairage, ainsi que des nouveaux vestiaires, grâce à un subside d’environ 3 millions d’euros, qui aurait été accordé par Infraspports, et, d’autre part, que des géomètres ont récemment été aperçus autour du site de Vedette où le stade Robert Urbain doit être mis aux normes de la D1A à moyen terme, avec une capacité annoncée de 8 000 places, dont 5 000 assises.

Parallèlement, le club communique sur la signature d’un bail emphytéotique de 99 ans avec la commune pour le stade Robert Urbain et sur l’arrivée prochaine d’investisseurs étrangers destinés à assurer sa pérennité

Pouvez-vous confirmer l’existence, le montant et l’état d’avancement du dossier de subvention Infraspports relatif au site Saint-Charles – type de travaux subsidiés, décision de recevabilité, éventuelle promesse ferme ou arrêté d’octroi – et préciser le montant d’attribution retenu dans ce cas précis ?

Par ailleurs, pouvez-vous dresser la liste exhaustive des subsides, aides ou interventions financières octroyés par Infraspports au bénéfice du Royal Francs Borains, de la commune de Boussu ou de leurs éventuelles ASBL porteuses de projets d’infrastructures sportives liées au club : d’une part, pour la période allant de 2019 à mai 2024 et d’autre part, pour la période à partir de juillet 2024 jusqu’à ce jour, en précisant pour chaque décision la date, le dispositif juridique mobilisé, le montant et la nature des travaux ou investissements concernés ?

Pouvez-vous confirmer que le projet de mise aux normes de la D1A du stade Robert Urbain – site de Vedette – ne fait pas l’objet du même subside Infraspports ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur et Madame les Députés, je vous confirme que vous n’avez pas pu trouver trace d’une communication au sujet de l’octroi d’un subside à la commune ou au club des Francs Borains pour la simple et bonne raison que je n’ai jamais rien octroyé. Après lecture de cet étrange article, j’ai demandé à mes équipes de retrouver la trace d’un tel dossier.

Voilà ce que je peux communiquer. La Commune de Boussu a introduit une demande d’octroi de subvention auprès de mon administration pour la construction de vestiaires, d’une buvette et l’aménagement d’un terrain de football en gazon synthétique au site Saint-Charles à Boussu. La demande d’octroi de subvention a été jugée recevable par l’administration, qui a dès lors notifié la décision de recevabilité à la Commune de Boussu en

date du 29 octobre 2024. Conformément à la législation régissant l'octroi des subventions du département, le porteur de projet dispose à partir de cette date, c'est-à-dire du 29 octobre 2024, d'un délai de 18 mois pour déposer son dossier d'avant-projet, soit dans ce cas au plus tard le 29 avril 2026. À ce jour, le dossier au stade d'avant-projet n'a pas encore été introduit auprès de mon administration.

Vous comprenez donc que, compte tenu de l'état d'avancement de ce dossier dans la procédure, aucun subside n'a été accordé. Lors de l'instruction des demandes de subvention, mon administration vérifie bien évidemment que le demandeur est éligible à la subvention. Dans le cadre de ce dossier, la Commune de Boussu est sans aucun doute éligible aux subventions au regard de l'article 3, 1°, du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives.

Le programme sportif transmis par la commune détaille les objectifs poursuivis, à savoir un développement et une professionnalisation de l'école des jeunes qui pourrait bénéficier d'une infrastructure de qualité du côté du stade Vedette. La nouvelle infrastructure serait également mise à disposition d'autres associations sportives qui pratiquent sur le territoire communal. Le dossier introduit auprès de Infraspports ne prévoit pas la mise en conformité du stade Robert Urbain.

Avant de terminer, je vous confirme qu'en dehors de la demande de subvention précitée en 2024, aucune autre demande de subvention n'a été introduite durant la période 2019-2024, que ce soit par le Royal Francs Borains, la Commune de Boussu ou toute autre éventuelle ASBL liée au club.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Je remercie la ministre pour les informations qu'elle partage avec nous. Il n'y a donc pas de subsides, puisqu'il n'y a pas de dossier. Cela signifie que soit le club n'a pas compris la différence entre recevabilité et octroi, soit le club fait de l'intox dans le contexte de ce possible rachat ou de cette possible ouverture du capital. Dans les deux cas, cela laisse songeur.

Ce qui est important dans ce dossier, comme dans tout autre d'ailleurs, c'est l'enjeu de critères clairs, c'est l'enjeu d'une transparence sur le processus de décision. S'ajoute ici une question plus rare en fait, mais je ne suis pas sûr qu'elle soit inédite, quant au fait qu'il peut y avoir un intérêt pour un actionnaire, en l'espèce un actionnaire unique, à voir la valeur de son actif augmenter à travers l'octroi potentiel d'un subside pour une infrastructure. C'est certainement une question qui mérite une instruction particulière dans la suite, puisque, manifestement, vous aurez le temps de la mener.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Je voudrais ajouter une précision par rapport à la procédure. Suite à cet article, on s'est interrogés sur l'origine de l'incompréhension. En l'occurrence, c'est la commune et pas le club, mais en fait, il y a trois stades. Premièrement, le demandeur reçoit une note selon laquelle son dossier est recevable. Je précise que cela n'équivaut pas à un avis favorable. C'est une simple notification de recevabilité. Ensuite intervient l'accord de principe, puis l'accord définitif. J'ai demandé à l'administration de rectifier les termes utilisés, parce que cela porte à confusion dans la tête des demandeurs, qui pensent que la recevabilité est synonyme d'avis favorable. Une précision sera donc apportée pour éviter ce genre d'articles, car d'autres bourgmestres se sont manifestés en croyant avoir reçu des subsides.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Bien sûr, on peut avoir une évolution de la législation si les mots prêtent à confusion, mais, en l'espèce, même si c'est bien la commune qui est demanderesse, la communication dont je parlais est issue du club, qui se fait fort d'avoir reçu 3 millions d'euros. Or, votre réponse indique que ce n'est pas le cas.

Mme la Présidente. – La parole est à Mme Özen.

Mme Özlem Özen (PS). – Madame la Ministre, je ne vais pas répéter ce que mon collègue a dit. Je vous remercie pour ces éclaircissements dans ce dossier qui paraissait assez complexe au vu de l'article publié dans la presse et des déclarations du club. J'en prends acte et l'on suivra ces dossiers. Par ailleurs, il faudrait effectivement être plus clair à l'avenir auprès des communes et des porteurs de projet pour qu'il n'y ait pas de confusion entre la recevabilité d'un dossier et l'octroi effectif de subsides auxquels ils pensent avoir droit.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la réallocation des fonds dans le projet
Wallonie Ambitions Or »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la réallocation des fonds dans le projet Wallonie Ambitions Or ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, lors de l'examen du budget 2026, vous m'avez indiqué, au sujet du projet WAO : « Un montant de 4 850 000 euros est disponible, tant en engagement qu'en liquidation, sans appel de projets prévu à ce jour ». Vous avez précisé qu'une réflexion était en cours quant à la meilleure utilisation de ces moyens au profit des infrastructures sportives wallonnes, avec l'hypothèse d'un transfert vers le domaine fonctionnel dédié aux subventions du décret du 3 décembre 2020, les budgets actuels étant insuffisants face aux demandes.

Pouvez-vous nous indiquer l'état d'avancement de cette étude de faisabilité et de pertinence, ainsi que le calendrier prévisionnel des décisions à prendre ? Quels critères précis guideront cette réallocation pour éviter tout saupoudrage et privilégier les projets d'excellence ? Le cas échéant, ce budget a-t-il déjà été réalloué ? Pour quels projets ? Enfin, le budget en liquidation a été ramené à zéro en 2026. Qu'en est-il ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je vous confirme qu'un montant de 4 850 000 euros est disponible en crédits d'engagement en 2026. Aucun appel à projets n'est prévu à ce jour et une réflexion est toujours en cours sur la meilleure manière d'utiliser ces moyens au profit des infrastructures sportives wallonnes. L'hypothèse d'un transfert vers les domaines fonctionnels dédiés aux subventions octroyées dans le cadre du décret du 3 décembre 2020 est toujours d'actualité.

En effet, comme vous le savez, les moyens budgétaires disponibles sont limités et actuellement insuffisants pour répondre à toutes les demandes introduites. Il convient donc d'utiliser ces moyens au mieux, sans saupoudrage ni appels à projets chronophages. Il convient également de tenir compte des besoins du secteur et des demandes de subventions qui sont proposées à ma signature. Des crédits de

liquidation sont disponibles dans d'autres domaines fonctionnels afin de liquider les soldes des subventions classiques et des subventions Wallonie Ambitions Or, en fonction de l'état d'avancement desdits travaux.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse. Je pense que tout a été dit ; j'en resterai donc là.

Question orale
de M. Thierry Witsel
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « la Belfius Hockey Arena de Wavre »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la Belfius Hockey Arena de Wavre ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, la Belgique accueillera, du 15 au 30 août 2026, la Coupe du monde de hockey, événement majeur pour le sport belge et pour le rayonnement international de notre pays. Le tournoi se déroulera principalement au sein de la future Belfius Hockey Arena, à Wavre, qui deviendra également le stade national des Red Lions et des Red Panthers. Les informations relayées récemment dans la presse indiquent que cet ouvrage ultramoderne devrait être réceptionné définitivement le 16 février prochain et inauguré le 1^{er} avril 2026. Je me réjouis naturellement de voir aboutir un projet à la hauteur des ambitions du hockey belge.

L'article, Madame la Ministre, souligne toutefois que, depuis le lancement du chantier, plusieurs modifications substantielles ont dû être apportées, notamment l'abandon du terrain sec exigé initialement par la Fédération internationale de hockey au profit d'un terrain mouillé. Ces adaptations ont impliqué la mise en place d'un système d'arrosage complet, de cuves de récupération d'eau et d'installations techniques supplémentaires.

Il apparaît également que divers imprévus techniques, comme la refonte de la gestion des eaux ou l'installation de batardeaux anti-inondation, ont entraîné une augmentation importante du budget. Le montant initial, estimé à 8 millions d'euros, avoisinerait désormais les 10,9 millions d'euros, honoraires compris. Cette hausse aurait été partiellement compensée par des aides complémentaires de la Région, à concurrence de 500 000 euros, et de la Province pour 250 000 euros.

Madame la Ministre, pouvez-vous confirmer l'état d'avancement actuel des travaux de la Belfius Hockey Arena ainsi que le respect des échéances prévues en vue de la Coupe du monde 2026 ? Quelles sont précisément les raisons ayant conduit aux modifications techniques du projet initial ? Comment celles-ci ont-elles été validées par les autorités régionales compétentes ?

Disposez-vous d'un relevé des coûts supplémentaires engendrés par ces adaptations et imprévus ? De nouvelles interventions financières régionales sont-elles encore envisagées afin de couvrir d'éventuels dépassements futurs ?

Enfin, quelles garanties ont été prises pour assurer la durabilité environnementale de cette infrastructure – récupération des eaux, panneaux solaires prévus en 2026, consommation énergétique, et cetera – et pour que son exploitation future bénéficie à l'ensemble du hockey francophone ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, mon administration m'indique que le chantier est en cours de finalisation et que les réceptions provisoires des deux lots sont programmées en février 2026. L'inauguration du stade est quant à elle fixée au 1^{er} avril prochain. Sur base de ce qui précède, le stade sera prêt pour la Coupe du monde de hockey 2026.

Parmi les modifications techniques, il y a eu un changement du type de gazon synthétique à la suite d'une compétition internationale disputée à Oman sur terrain sec. Ce type de terrain étant prévu pour le projet de Wavre, la régie communale autonome, en concertation avec les parties concernées, dont la Fédération de hockey, a pris la décision de placer un terrain mouillé, ce qui a occasionné un supplément pour le système d'arrosage.

Le montant global des offres déposées en date du 22 mai 2023 et des honoraires s'élevait à un montant de 9 222 136 euros hors TVA. En novembre 2025, le montant global des travaux, en tenant compte des révisions et suppléments intervenus en cours de chantier ainsi que des honoraires, s'élevait à 10 937 126 euros hors TVA.

Le Gouvernement wallon a, en sa séance du 13 novembre dernier, approuvé l'octroi d'une ultime subvention complémentaire de 500 000 euros en faveur du porteur de projet, en l'occurrence la RCA de Wavre, pour l'aménagement du stade régional de hockey.

Le montant du soutien complémentaire porte ainsi l'intervention totale de la Wallonie pour ce projet à 4 474 837 euros.

L'ensemble des partenaires du projet ont participé à une recherche de financement complémentaire, compte tenu de l'évolution du dossier et au regard de l'estimation initiale. En matière de durabilité et d'impacts environnementaux, la gestion de l'eau a été prise en compte, notamment en mettant en œuvre un complexe de gazon synthétique un peu moins perméable afin de maintenir l'eau de pluie un peu plus sur le terrain et par l'installation de citernes d'eau de pluie pour réutilisation pour l'arrosage du terrain et les sanitaires.

Quant à la performance énergétique de l'infrastructure, un éclairage LED est installé sur le terrain et le bâtiment rénové respecte les normes de performance énergétique des bâtiments en vigueur au moment du dépôt de la demande du permis d'urbanisme. Des panneaux photovoltaïques sont également prévus et seront financés par la Fédération de hockey.

Enfin, des dispositifs spécifiques ont été mis en place pour préserver le bâtiment d'éventuelles inondations, comme cela s'est produit en 2021.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Witsel.

M. Thierry Witsel (PS). – Je remercie Mme la Ministre pour tous ces éléments de réponse. Je pense que c'est important que ce genre de dossier aboutisse correctement et puisse voir le jour à des dates bien fixes – l'ouverture pour début avril. Je pense que c'est important de pouvoir inaugurer cela à temps et que chacun puisse faire en sorte que cette Coupe du monde 2026 soit rayonnante et profite pour le sport, pour la Belgique, mais surtout pour notre Wallonie.

**Question orale
de M. Arnaud Dewez
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la
Fonction publique, de la Simplification
administrative et des Infrastructures sportives,
sur « l'encadrement de l'usage des terrains
synthétiques en hiver »**

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dewez à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'encadrement de l'usage des terrains synthétiques en hiver ».

La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Madame la Ministre, les conditions hivernales récentes, marquées par des épisodes de gel intense et de chutes de neige, ont conduit l'Association interfédérale du sport francophone à rappeler les règles strictes encadrant l'utilisation et l'entretien des terrains synthétiques en hiver. Ces

recommandations visent à prévenir les dégradations irréversibles des revêtements et à garantir la sécurité des sportifs.

Il ressort notamment que l'utilisation de ces terrains en cas de gel important ou de neige persistante peut entraîner des dommages durables aux infrastructures financées, pour partie souvent importante, par des fonds publics de la Région wallonne et accroître les risques de blessures.

Le déneigement, lorsqu'il est jugé indispensable, doit en outre respecter des prescriptions techniques très précises sous peine d'endommager gravement les surfaces.

Quelles actions la Région wallonne mène-t-elle pour informer et accompagner les communes et gestionnaires d'infrastructures sportives quant aux bonnes pratiques d'utilisation et d'entretien des terrains synthétiques en période hivernale ? Le respect de ces prescriptions techniques est-il pris en compte dans l'octroi ou le suivi de subsides régionaux liés aux infrastructures sportives ? Des mesures complémentaires sont-elles envisagées afin de renforcer la prévention des dégradations et d'assurer la sécurité des usagers durant l'hiver ?

Mme la Présidente. – La parole est à Mme la Ministre Galant.

Mme Jacqueline Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, l'entretien et la maintenance des sites de football équipés de gazon synthétique sportif, comme pour toute autre infrastructure sportive, relèvent de la compétence du propriétaire et/ou du gestionnaire, voire de l'utilisateur de l'infrastructure sportive. Depuis 2018, mon administration a mis en ligne un guide méthodologique de conception, construction et entretien des terrains de sport en gazon synthétique, dans lequel un chapitre spécifique est consacré à l'entretien des gazons synthétiques.

En outre, selon Infraspports, les fabricants de gazon synthétique ont l'obligation de fournir un manuel d'entretien spécifique lors de l'installation d'un tapis synthétique, et les recommandations doivent être suivies scrupuleusement par le propriétaire gestionnaire de l'infrastructure. Les garanties que les fabricants accordent sont généralement subordonnées au respect de ces consignes d'entretien.

Quant à la praticabilité d'un terrain de football en gazon synthétique lors d'une compétition, elle relève de la compétence exclusive de l'arbitre désigné pour la rencontre. Si les conditions d'utilisation transmises par le fabricant du tapis en place ne sont pas rencontrées, le club doit clairement en faire part à l'arbitre.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses, notamment le guide méthodologique, les garanties apportées par le constructeur. C'est vrai qu'il y a énormément de terrains synthétiques en Wallonie – 244 à l'heure actuelle, avec une durée de vie de 10 à 15 ans s'ils sont bien entretenus. Je suis conscient que la plupart des gestionnaires et responsables de club de foot ont envie de bien entretenir leurs terrains synthétiques, mais je ne peux m'empêcher de penser que certains, étant donné que l'argent ne vient pas ou très peu du club, se disent : « On a eu le subside, on a le terrain ; on redemandera un nouveau subside quand le terrain ne sera plus en bon état ». C'est un coût fort important pour les deniers publics et pour le budget wallon.

Je ne dirais pas qu'il faut pénaliser cela, mais si un club a un terrain qui dure cinq, six ou sept ans, quand il vient pour redemander un subside pour un terrain synthétique, je pense qu'il faut être vigilant aux raisons pour lesquelles le terrain n'est plus valable et pourquoi ils reviennent avec une demande de subside.